



Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois

Appel à candidatures artistiques pour la résidence dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle du Perche Sarthois – année 2023-2024 en lien avec le projet « Invitation au voyage en Perche Sarthois »

Le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois est une émanation du Syndicat mixte du Perche Sarthois. Il regroupe trois communautés de communes de l'est du département de la Sarthe (Communautés de communes du Gesnois Bilurien, de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille) soit 75 communes et 75007 habitants.

Labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 1998, le Perche Sarthois développe des actions de valorisation du patrimoine à des fins touristiques et culturelles. Dans ce cadre, il travaille à la mise en place de projets transversaux sur le territoire en lien avec les acteurs culturels et artistiques afin de tisser des liens entre passé et présent, entre héritage, témoignage du passé et création contemporaine.

Dans le cadre du renouvellement de sa convention Pays d'art et d'histoire en 2017, le Perche Sarthois s'est engagé à poursuivre le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) au sens large dans le cadre d'un Contrat Local d'Éducation artistique et Culturelle (CLEAC) qui couvre la période 2021-2024.

Dans ce cadre, le Perche Sarthois a déjà accueilli en résidence la plasticienne Alma Charry lors de l'année de préfiguration 2020-2021 autour du projet « *la trace* », le collectif d'artistes « Makiz'art » en 2021-2022 pour la mise en œuvre d'un projet alliant le cinéma d'animation documentaire et la thématique du paysage du Perche Sarthois et enfin la photographe Jeanne Minier au cours de l'année 2022-2023, dans le cadre du projet « Objectif photo et patrimoine en Perche Sarthois ».

Pour la dernière année du CLEAC, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois souhaite cette fois proposer au public du territoire et en priorité aux jeunes, un projet culturel en lien avec l'accueil d'un artiste pratiquant la technique du dessin.

Une résidence territorialisée de création et de médiation culturelle sur le dessin

Il s'agit d'une résidence de création et de médiation culturelle sur le thème du dessin.

Cette résidence est destinée à des artistes professionnels en devenir ou confirmés. Le projet de création est libre mais devra s'appuyer sur le territoire du Perche Sarthois et faire l'objet d'une restitution finale.

L'artiste doit avoir à son actif une production artistique, être en mesure de présenter des pistes de médiations et de s'impliquer pleinement dans cette résidence de territoire (2 mois de résidence non consécutifs entre décembre 2023 et juillet 2024).

Thème proposé : « Invitation au voyage en Perche Sarthois »

Une attention particulière sera accordée aux projets portant sur le territoire du Perche Sarthois et son patrimoine au sens large, à la réflexion sur son évolution dans la longue durée.

Cette thématique traitée par l'approche créative de l'artiste pourra ainsi entrer en résonance avec l'ensemble du projet d'éducation artistique et culturel imaginé par le service éducatif du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois à partir des ressources documentaires et humaines du territoire : fonds de dessins des Archives Départementales de la Sarthe, association du Boucan des Arts et Centre Culturel de La Laverie.

Période et durée

L'artiste sera présent sur une **durée totale de 8 semaines**.

Ces 40 jours seront repartis entre création et médiation auprès des publics.

Le projet se déroulera sur l'année scolaire 2023-2024, principalement entre décembre 2023 et juillet 2024. Les périodes effectives de résidence seront réparties et définies en fonction, entre autre, du projet pédagogique, en accord avec l'artiste et les porteurs du projet.

Modalités de mise en œuvre

En amont de la période de résidence, l'artiste participera à une ou plusieurs rencontres au cours desquelles il présentera son travail et sa démarche artistique. Ces rencontres associeront les acteurs éducatifs du territoire concerné ainsi que les acteurs culturels locaux.

Ces rencontres pourront prendre la forme d'une journée de formation/rencontre à destination des professionnels ayant la charge ou la responsabilité de publics scolaires visés par le projet (enseignants, éducateurs, animateurs...). Cette journée, organisée en partenariat avec l'Éducation Nationale sera animée en partie par l'artiste et permettra aux participants d'appréhender la démarche artistique de la résidence et d'inscrire leur propre travail en complément ou préparation du projet.

Après immersion sur le territoire, l'artiste devra préciser ses propositions de médiation culturelle (ateliers, rencontres, actions avec les jeunes) à la collectivité pour échange et validation définitive ainsi que son projet de création artistique.

Médiation et création

Il s'agit d'une résidence de création et de médiation.

Le(a) candidat(e) devra donc intégrer à sa demande différentes propositions de médiation artistique et culturelle qu'il sera en capacité de mettre en œuvre.

Ces actions de médiation viseront majoritairement un **public d'enfants âgés de 6 à 9 ans (cycle 2) mais également un public plus large dans le cadre de médiation tout public le week-end ou/ et d'accueils de jeunes hors temps scolaires**.

Ces actions reposeront sur la disponibilité de l'artiste sur le territoire durant sa résidence de 8 semaines soit 40 jours effectifs, consécutifs ou non.

Pour l'artiste résident, il s'agit à la fois de s'engager dans une démarche de création et de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les

processus de création qu'il met en œuvre.

Cette transmission peut s'appuyer sur des formes d'intervention et d'actions variées : présentations-rencontres, initiation à la pratique de l'artiste, atelier de création ou toutes autres propositions que l'artiste jugera opportunes de proposer en lien avec sa pratique.

L'ensemble des interventions de l'artiste sera concerté en amont avec le service éducatif du Perche Sarthois.

Les actions à destination du jeune public ont pour objectifs de permettre à au minimum 6 classes d'acquérir une expérience originale et sensible à l'œuvre et à l'art.

Ces actions viendront nourrir le parcours d'éducation artistique et culturel de l'enfant, en prenant en compte ses différents temps de vie en répondant aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- La rencontre avec les œuvres et les artistes
- L'expérience sensible par la pratique
- Le développement d'une culture artistique personnelle (appropriation)

La candidature devra présenter la démarche artistique sur laquelle s'appuiera la création proposée par l'artiste. Pendant la résidence, un temps sera réservé à la création afin que l'artiste puisse développer un projet et le mener à bien dans le temps imparti. S'il le souhaite, l'artiste pourra se rapprocher des partenaires locaux du projet, à l'instar de La Laverie et du Boucan des Arts.

Restitution/Bilan

Une présentation du travail de création de l'artiste et des actions de médiations menées auprès du jeune public durant le temps de la résidence fera l'objet d'une restitution publique en fin de résidence dont le lieu sera déterminé en fonction du projet, des possibilités d'accueil sur le territoire et en concertation avec l'artiste.

Proposée par l'artiste en concertation avec l'équipe du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, la restitution finale sera validée par les porteurs du projet et leurs partenaires. Elle pourra faire l'objet d'un accord écrit entre le Pays du Perche Sarthois et l'artiste retenu.

Pilotage et suivi de la résidence

Le comité de pilotage du CLEAC (composé d'élus et d'agents du territoire, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de représentants de l'Éducation Nationale, du département de la Sarthe et de partenaires du projet) valide le choix du jury et assure le suivi de la résidence.

La résidence sera coordonnée par le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois et en particulier par Lauréanne Gasnier, chargée de mission Actions éducatives et Sylvie Lemercier, Animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Elles guideront l'artiste dans la découverte du territoire.

Elles l'accompagneront tout au long de ce projet (projet artistique, actions culturelles, moyens, matériels, conditions d'accueil...). Elles géreront l'interface avec les différents interlocuteurs (établissements scolaires, ALSH, associations culturelles, acteurs du territoire ...) et les partenaires du projet. Elles organiseront les réunions de préparation/rencontres en amont de la résidence en présence de l'artiste et seront un appui et une aide à la diffusion des œuvres et à la réalisation des actions.

Modalités financières et conditions d'accueil

L'artiste bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant maximum de 10 000 € (sa variabilité sera calculée en fonction du temps dévolu à la médiation). Cette allocation inclut les frais de transport (domicile de l'artiste au lieu de résidence et déplacements internes à la résidence), de repas, l'achat de matériels et de fournitures. L'artiste retenu devra être autonome dans ses déplacements, disposer du permis B et d'un véhicule personnel.

L'hébergement de l'artiste sera fourni et pris en charge par la collectivité dans un lieu central au territoire. Le lieu de l'hébergement envisagé est l'un des deux studios de la Maison Janvier (<https://maison-janvier.pagesperso-orange.fr>), 4 place de l'Église, à Thorigné-sur-Dué (72 160).

Un lieu de travail complémentaire pourra être mis à disposition de l'artiste si besoin (non équipé de matériel) à proximité de l'hébergement.

Cadre juridique

La résidence fera l'objet d'une convention signée entre l'artiste et le Pays du Perche Sarthois au moins un mois avant le début des interventions. Cette convention intégrera les modalités d'accueil et un calendrier prévisionnel des temps de résidence et d'intervention, de rencontres, d'ateliers et de restitution auprès des publics.

Bilan

L'artiste s'engage à :

- participer au bilan de la résidence
- à informer le Pays du Perche Sarthois de l'évolution de son projet de création s'il y a lieu (aide, prix, contrat avec un producteur, engagement d'un diffuseur...)
- à mentionner le soutien obtenu dans le cadre de la résidence sur tous supports physiques ou numériques de diffusion ou de promotion de l'œuvre
- à autoriser le Pays du Perche Sarthois et ses partenaires à publier les informations sur la résidence et à diffuser la (les) création(s) réalisée(s) dans le cadre des ateliers de médiation et de création. Pour ce faire, le Perche Sarthois et ses partenaires s'engagent à mentionner l'artiste qui en conserve la propriété intellectuelle.

Appel à candidatures

Envoi d'un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- Une lettre de motivation pour la résidence avec une note d'intention intégrant notamment :
 - la proposition du projet artistique propre au candidat avec les pistes de travail
 - des pistes de médiation et d'animation auprès des publics valorisant leurs interactions avec le projet artistique du candidat
- Un portfolio des travaux réalisés et les sources d'inspiration
- Un curriculum vitae actualisé (précisant les études/formations dans le domaine de la photographie (joindre une copie du/des diplômes) et les expériences réalisées dans ce domaine)
- Une note ou un calendrier des disponibilités du candidat sur la période de résidence proposée

- Un budget prévisionnel indiquant la répartition de l'allocation allouée entre les différents postes budgétaires suivants : honoraires de résidence, honoraires de médiation, honoraires de création, droits de présentation de l'exposition et les différents frais de mission (fournitures pour les ateliers, déplacements domicile-résidence et internes au territoire, repas, etc.).

Éléments complémentaires à joindre au dossier :

- Le candidat devra également indiquer le matériel dont il dispose et qu'il peut mettre à disposition de ce projet
- Le candidat doit justifier d'un statut social (ou structure administrative) lui permettant d'émettre des devis et factures
- indiquer qu'il possède bien le permis de conduire et s'il possède également une voiture personnelle

Les dossiers de candidatures sont à envoyer par voie postale :

Pays du Perche Sarthois

A l'attention de M. Pierre Cruchet
24 avenue de Verdun – BP 90 100
72 404 La Ferté-Bernard
Direction Régionale des Affaires
Culturelles

DRAC des Pays de la Loire

Service Territoires et Publics
1 rue Stanislas Baudry
BP 63518
44035 NANTES Cedex 1

ET/OU :

Par voie électronique avec pour objet : «Candidature résidence photographe» (ne pas dépasser 8 Mo ou envoyer par we transfer ou GrosFichiers) à :

sylvielemercier-pps@orange.fr

et

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Au plus tard le 5 septembre 2023

Ces dossiers permettront une pré-sélection. Les candidats retenus seront amenés à se présenter devant un comité de sélection fin septembre 2023.

Le comité sera composé d'élus et de techniciens du Pays du Perche Sarthois, de conseiller(s) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, de représentants de l'Éducation Nationale, d'un représentant du Département de la Sarthe.

A l'issue des entretiens des candidats, le comité de sélection déterminera le lauréat de la résidence.

Pour tout renseignement,

Merci de contacter :

- Sylvie Lemercier, Animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, sylvielemercier-pps@orange.fr, 02 43 93 23 58